

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Direction générale  
de l'enseignement  
scolaire

Paris, le 12 JUIN 2019

Service de l'instruction  
publique et de l'action  
pédagogique

Le ministre de l'éducation nationale  
et de la jeunesse

Mission de  
l'accompagnement  
et de la formation

à

Bureau des contenus  
d'enseignement et des  
ressources pédagogiques

Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie

DGESCO MAF 1  
n° 2019-0100

**Objet : Mise en œuvre du plan langues vivantes en académie**

Affaire suivie par  
Benoît Gobin

Téléphone  
01 55 55 10 82  
Courriel  
benoit.gobin  
@education.gouv.fr

À la suite des propositions formulées dans le rapport « Pour une meilleure maîtrise des langues étrangères, Oser dire le nouveau monde », présenté au ministre le 12 septembre 2018, un plan national d'actions a été défini. Le pilotage de celui-ci a été confié, par lettre de mission du 8 février 2019, à Madame Chantal Manès, inspectrice générale de l'éducation nationale.

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Les axes principaux de ce plan sont déclinés dans le document en pièce jointe que je vous invite à diffuser auprès des acteurs concernés. Ce plan sera porté sur tout le territoire par le réseau des référents, composé de trinômes IEN - IA-IPR - IEN-ET/EG que vous avez nommés. Il vous reviendra de réunir ces équipes pour mettre en œuvre les actions et définir les objectifs adaptés au contexte académique.

En outre, avant la fin de l'année scolaire, je vous remercie :

- d'identifier dans votre académie dix collèges disposés à mettre en place des séances de 45 minutes en langues à compter de la rentrée 2019 (mesure 2 : favoriser une régularité de l'exposition aux langues). Je vous remercie de bien vouloir communiquer à mes services ([dgesco.maf1@education.gouv.fr](mailto:dgesco.maf1@education.gouv.fr)) avant la fin de l'année scolaire la liste des établissements identifiés pour participer à cette expérimentation ;

.../...

- de communiquer la liste des établissements labellisés *Euroscol* sollicités par la Délégation aux relations européennes internationales et à la coopération par courrier du 18 avril 2019 et d'identifier parmi eux les établissements susceptibles de devenir des pôles d'ouverture européenne et internationale et d'apprentissage en langues (mesure 9 : multiplier les écoles et les établissements bilingues et internationaux).

Madame Chantal Manès pourra être sollicitée en tant que de besoin pour accompagner les référents dans la mise en œuvre de ces actions.

Le plan langues à l'école et le *Guide pour l'enseignement des langues vivantes à l'école* seront présentés aux référents académiques du 1<sup>er</sup> degré qui seront réunis le 4 juillet prochain à Paris.

Je vous remercie pour votre collaboration.

Pour le ministre et par délégation  
**Le directeur général de l'enseignement scolaire**

  
**Jean-Marc HUART**

**PJ** : Plan d'actions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères